

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt**, le **mercredi 27 mai à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Elisabeth, doyen des membres du conseil,

Étaient présents : MM. Anckaert, Babalao, Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Catherine, Collibeaux, MM. Daligault, Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lechatellier, Lemeray, Lepesteur, MM. Lequertier, Mèche, Mme Mourocq, M. Pondemer, Mmes Roelandt et Siméon.

Ont donné pouvoir : /

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200602-20_02321-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020

Nombre de délégués :	N° 2 / 5-1-1
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage : 20 mai 2020
- présents : 29	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
- votants : 29	
Secrétaire de séance Patrick Fenouil	Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7, Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Madame Valérie Desquesne : 24 (vingt-quatre) voix

Monsieur Sylvain Delange : 5 (cinq) voix

Madame Valérie Desquesne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Valérie Desquesne prend la présidence et remercie l'assemblée.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 2 juin 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

